

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Avenant n° 3 au contrat
de Délégation de Service
Public – Saint-Germain
Stationnement**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 juillet 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 juillet 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 décembre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avait donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame TÉA
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

N° DE DOSSIER : 08 F 21

OBJET : AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC –
SAINT-GERMAIN STATIONNEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Par un traité de concession en date du 3 décembre 2004, la Ville a confié à la Société Saint-Germain Stationnement, la Délégation de Service Public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement souterrain de la place du Marché Neuf.

Six mois après l'ouverture du parc, les statistiques de fréquentation ont montré que la tranche horaire la plus fréquentée était celle comprise entre 1h et 2h, et principalement la tranche 1h-1h30. Or, la grille tarifaire définie au contrat ne prévoyait pas le tarif intermédiaire de 1h30.

Afin de répondre aux besoins des usagers, la Ville et le concessionnaire ont convenu d'instaurer, à titre expérimental un tarif « 1h30 » pour une période transitoire allant jusqu'au 30 juin 2008. Cette mesure a fait l'objet d'un avenant n° 2 au contrat de concession.

Le bilan de cette mesure a montré que la création de ce tarif correspond effectivement à une forte demande de la clientèle. Près de 60 % de la clientèle de la tranche 1h-2h sont concernés, soit un usager du parc sur quatre.

La Ville et le concessionnaire ont donc décidé de pérenniser ce tarif « 1h30 » jusqu'au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, afin de conforter les partenariats avec les acteurs du Centre-Ville, le concessionnaire a souhaité bénéficier d'une plus grande flexibilité tarifaire et pouvoir ainsi mener des campagnes promotionnelles ponctuelles.

L'ensemble de ces éléments rend nécessaire la signature d'un avenant n° 3 à la convention d'origine pour acter ces modifications.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A la majorité, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC (pouvoir à Monsieur PÉRICARD), Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN (pouvoir à Monsieur LÉVÊQUE), Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

APPROUVE l'avenant n° 3 au contrat de concession avec la Société Saint-Germain Stationnement

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC

